

Accueil > Argent > Banque > Marché de l'or : Revendez vos bijoux et pièces d'or au meilleur prix

Marché de l'or : Revendez vos bijoux et pièces d'or au meilleur prix

J'aime 12 Envoyer Ajouter à mes dossiers Envoyer par mail Réagir (1)



Octobre 2012
Le Particulier n° 1077, article complet

Peut-être songez-vous à vous séparer de pièces ou de bijoux en or pour vous procurer des liquidités ? La cote du métal précieux dépasse les 42 € le gramme et les offres de rachat fleurissent, notamment sur internet. Mais vérifiez d'abord la crédibilité de votre intermédiaire et le prix proposé.

De 1990 à mi-2012, le cours de l'or a progressé de 424 %. De tous les actifs, seul l'immobilier à Paris a fait mieux pendant cette période (+ 484 %, selon l'Institut de l'épargne immobilière et foncière). Le métal jaune a même doublé ces 5 dernières années, preuve que l'or joue toujours le rôle de valeur refuge en période de crise. Et sa progression devrait se poursuivre, tirée par la demande croissante de la bijouterie dans les pays émergents et la fièvre d'achat des banques centrales. Pour profiter de cette flambée, les particuliers n'hésitent plus à céder leurs vieux bijoux ou à vendre des pièces transmises de génération en génération. En revendant un collier en or de 15 g à un professionnel, on peut obtenir environ 350 € net. Le cours officiel de l'or en France, publié une fois par jour par la société CPoR Devises, dépasse 1 300 €/l'once (31,10 g), soit 42 €/g, desquels il faut déduire la marge du professionnel et les taxes. Si vous souhaitez vendre également de l'argent, sachez que ce métal dépasse à peine 0,70 €/g. Quant au platine, passé sous l'or en 2011, il s'échange à 36 €/g. Jusqu'au milieu des années 90, il valait pourtant deux fois plus que l'or.

Les intermédiaires se multiplient, notamment sur internet

Pendant longtemps, seules quelques boutiques spécialisées, la plupart situées dans le quartier de la Bourse à Paris, achetaient de l'or aux particuliers. Et encore, celles-ci achètent principalement des pièces ou des lingots. Mais avec le boum du marché, des enseignes comme le Comptoir national de l'or multiplient désormais les points de vente. Certaines sillonnent la France en s'installant provisoirement dans des bureaux de tabac, des librairies ou des grandes surfaces pour rencontrer la clientèle (tels Gold Swiss ou Gold Buyers dans certains supermarchés Casino ou Leclerc). Les bijoutiers proposent aussi, parfois, de reprendre des bijoux pour les fondre. Ces spécialistes restent les mieux placés pour évaluer un bijou ouvragé. Enfin, le marché s'est beaucoup développé sur internet. Les sites spécialisés dans le rachat d'or, profitant de frais de fonctionnement réduits, peuvent diminuer leur marge et offrir des prix plus avantageux que les magasins ayant pignon sur rue. Il ne faut donc pas négliger cette filière. Sur internet, la démarche est très simple. Une fois votre demande d'estimation en ligne effectuée, vous recevez une enveloppe à bulle pour y glisser vos bijoux. Envoyez le tout en valeur déclarée par La Poste, qui, en cas de perte ou d'avarie, vous remboursera le montant que vous avez déclaré lors du dépôt (au maximum 5 000 €). Dès réception, l'acheteur vous prévient par téléphone ou par mail et vous soumet une offre d'achat, après expertise, en fonction du cours de l'or au jour de la réception. Si vous refusez l'offre, les bijoux vous seront renvoyés gratuitement. Si vous l'acceptez, vos frais d'acheminement seront remboursés et vous serez payé par virement bancaire, en général sous 24 heures. Attention, sachez qu'en tant que vendeur, vous ne bénéficiez pas du délai de rétractation légal de 7 jours permettant, en cas d'achat à distance, de revenir sur son engagement (art. L. 121-20 du code de la consommation). Certains professionnels proposent néanmoins des délais de rétractation, consultables sur leur site.

Attention à bien choisir le repreneur

Le commerce de l'or est libre et tous les intermédiaires ne se valent pas. Prenez garde aux pratiques peu scrupuleuses. Par exemple, certains acheteurs sur internet fondent les bijoux envoyés si l'on ne répond pas rapidement à l'offre qui est faite. D'autres paient dès réception une somme inférieure à la valeur des bijoux envoyés, en misant sur le fait que le vendeur renoncera à renvoyer l'argent et à demander le retour des bijoux à ses frais. Pour vous assurer du sérieux de votre acheteur en ligne, vérifiez, sur son site, s'il a signé la charte Cadim (charte déontologique des achats à distance de métaux précieux rédigée par le syndicat de la profession). Celle-ci l'engage à afficher le prix net de reprise de l'or fin, avant et après fiscalité. Il doit aussi indiquer clairement si les frais d'envoi des objets sont à la charge du vendeur ou de l'acheteur ainsi que les montants d'assurance pratiqués. Enfin, soyez attentif aux prix proposés sur le Net. Il n'est pas rare de voir afficher des offres inférieures à 10 € le gramme !

Accueil Argent

- Actualités
- Outils pratiques
- Les communautés de l'immobilier
 - Forum
 - Paroles d'experts
- Articles et dossiers
 - Assurance vie
 - Placements immobiliers
 - Bourse
 - Crédit
 - Banque
 - Placements défiscalisants

LE PARTICULIER.FR

Simulez la rentabilité après impôts de votre investissement en assurance vie

LP Cliquez-ici

Questions / réponses

Les experts du Particulier répondent aussi sur les forums

► Accédez à la liste des forums

La lettre des Placements

La Bourse EN CLAIR avec la référence des lettres financières !

► Abonnez-vous

Quel que soit votre intermédiaire, mieux vaut, avant de lui confier vos vieux bijoux, procéder vous-même à une estimation en suivant nos indications (voir encadré ci-dessous). De plus, les prix étant libres, il est indispensable de faire jouer la concurrence. Les montants proposés varient énormément d'un professionnel à l'autre. Le 22 août, nous avons réalisé un test auprès de trois sites spécialisés faisant ressortir des écarts de prix supérieurs à 20 %. Pour un bijou de 15 g en or à 18 carats, il nous a été proposé, avant fiscalité, 22,36 €/g chez Cash contre Or (cashcontreur.fr), 24,37 €/g chez Gold by Gold (goldbygold.com) et jusqu'à 27,14 €/g chez Or à vendre (or-a-vendre.com).

Les pièces à prime élevée cotent plus que leur valeur en or

L'or physique se vend aussi sous forme de pièces ou de lingots. Il existe plusieurs centaines de pièces différentes sur le marché. En France, la société CPoR Devises publie la cotation officielle de 21 d'entre elles. Les autres peuvent se négocier de gré à gré. Le cours de ces pièces, contenant en général 90 % d'or pur, est bien sûr lié au cours du métal jaune. Leur poids en or fin est très variable : de 3 g, pour la pièce de 10 francs Napoléon, à 37 g, pour celle de 50 pesos mexicains. Mais ces pièces peuvent valoir plus ou moins que leur poids en or, suivant l'offre ou la demande. C'est ce que les professionnels appellent « la prime ». Cette prime est positive lorsque la demande est plus forte que l'offre, la pièce cotant alors plus que sa valeur en or. En revanche, la prime est négative lorsque la demande est faible. Les pièces bénéficient actuellement d'une prime positive. Vendez en priorité celles qui offrent la prime la plus importante, comme le Napoléon or de 10 francs (sa prime dépasse actuellement 10 %, voir tableau p. 47). Attention, seules les pièces en parfait état de conservation bénéficient de leur prime. Celles qui sont abîmées se négocient moins cher. C'est pourquoi les pièces vendues dans les banques ou chez les spécialistes sont toujours livrées dans un sachet scellé garantissant leur qualité. N'ouvrez jamais ce sachet, y compris au moment de la vente. S'il contient plusieurs pièces et si vous ne souhaitez en vendre que certaines, apportez le sachet chez votre revendeur. Il prélèvera lui-même celles qui sont à vendre et reconditionnera les autres. La qualité d'un lingot ne pose, en revanche, pas de problème, qu'il s'agisse du lingot classique de 1 kg, ou des mini-lingots (appelés également lingotins), d'un poids de 50 à 500 g. Ils sont vendus depuis 2009 par des intermédiaires tels que Gold by Gold ou CPoR Devises.

Les transactions en espèces sont interdites en France

Pour vendre des pièces ou des lingots, vous pouvez d'abord vous adresser à votre banque. La plupart (à l'exception de La Banque postale) proposent ce service et traitent alors directement avec CPoR Devises. Depuis 2009, il est également possible d'acheter ou vendre des pièces ou lingots sur le site de Cortal Consors (cortalconsors.fr). Ces intermédiaires vous rachèteront vos pièces et lingots sur la base de la cotation de CPoR Devises, après avoir prélevé entre 1,5 et 3 % de commission. Sachez que depuis le 1er août 2011, il n'est plus possible de régler une transaction relative à l'or en espèces (art. L. 112-6 du code monétaire et financier). Vous devrez donc vous faire payer par virement ou par chèque, quel que soit le montant. Si vous revendez un lingot d'or d'un kilo, pensez à y joindre son « bulletin d'essai », c'est-à-dire le certificat qui vous a été remis lors de son acquisition, et qui comporte un certain nombre de mentions (numéro du lingot, poids brut, poids d'or fin, nom du fondeur...). En l'absence de ce document, il faudra faire authentifier le lingot chez un fondeur pour retrouver son poids d'or fin afin d'émettre un nouveau bulletin avant de le revendre. C'est l'intermédiaire qui se charge de cette opération, moyennant des frais d'une centaine d'euros.

Pour bénéficier d'une fiscalité allégée, il faut justifier de la date d'acquisition

Toute vente d'or est soumise à une taxe de 8 % (7,5 % + 0,5 % de CSG). Celle-ci est prélevée par l'acheteur sur le prix de vente, frais de courtage inclus, que l'opération se traduise par un gain ou une perte. Toutefois, si vous êtes en mesure de prouver la date d'acquisition du bijou, de la pièce ou du lingot (facture d'achat, déclaration notariée s'il s'agit d'une donation ou d'une succession...), vous pouvez choisir un autre régime d'imposition : celui des plus-values mobilières en remplissant l'imprimé fiscal n° 2092. Vous devrez alors vous acquitter d'un prélèvement forfaitaire libératoire de 34,5 % (prélèvements sociaux de 15,5 % inclus) sur la plus-value dégagée lors de la vente de l'objet en or. Vous n'aurez donc rien à payer si la plus-value est nulle ou en cas de moins-value. Et si les biens vendus faisaient partie depuis longtemps de votre patrimoine, vous pouvez appliquer un abattement sur vos gains qui s'élève à 10 % par année de détention à compter de la troisième. Un tel régime vous exonère de plus-value au bout de 12 ans. Cependant, il est parfois difficile de fournir la preuve d'acquisition d'un bijou ou d'un Napoléon, transmis souvent de la main à la main au sein d'une famille. Pour bénéficier du régime des plus-values, l'idéal consiste donc à placer les pièces ou lingots sur un compte-titres bancaire pour en justifier l'acquisition.

Pascal Frasnetti

e-Particulier
La version 100 % WEB du magazine Le Particulier
Abonnez-vous

Le prix du m² partout en France

MeilleursAgents.com
Immobilier en toute confiance

Estimations de prix au 1er octobre 2012.

Accéder aux textes de lois, jurisprudences et compléments associés

Textes de lois et jurisprudences

> Loi 2011 900 29072011 finances rectificative LFR 2011 (pdf , 353,97 Ko)

Compléments associés

> À quel prix vendrez-vous votre collier en or* ?
> Les poinçons garantissent la teneur en or d'un bijou
> Pour plus d'informations : marché de l'or
> Les cours de 10 pièces et lingots, leur poids en or et leur prime (pdf , 284,74 Ko)

Les nouveautés de la boutique

Votre notaire et vous (4e édition)

Le Particulier Immobilier n° 290

Votre estimation immobilière en ligne

En quelques clics, estimez gratuitement la valeur de votre bien immobilier :

Type de bien

Adresse



26,00 €

Ajouter au panier



Le Particulier
Immo & Plus

Vérifiez les comptes de votre copropriété

Octobre 2012 Octobre 2012
7,70 €

Ajouter au panier

Tous les ouvrages Argent

Code postal

Ville

Sur le même sujet

- > Téléphonie mobile : SFR ravive la guerre des prix entre opérateurs avec ses forfaits moins chers
- > Gaz et électricité : la tarification sera progressive à partir de 2014
- > La revente de vieux bijoux en or : vos bijoux attirent les appétits
- > Vendre son or : les circuits de rachat comparés

Mots clés

- > BIJOU
- > PLACEMENT AURIFERE
- > PRIX